

**Séance ordinaire du  
3 février 2014**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieux et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, madame la conseillère Marie-Ève Dufour, messieurs les conseillers Yve Rouleau, Roland Pelletier, Jean-François Chabot, David Leblanc et Francis Rodrigue.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Francis St-Pierre.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général, agit à titre de secrétaire de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Yve Rouleau, appuyé de madame Marie-Ève Dufour et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2014-02-20**

**ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 13 ET 20 JANVIER 2014**

**Attendu que** les photocopies des procès-verbaux des 13 et 20 janvier 2014 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que le directeur général soit dispensé d'en donner lecture et que les procès-verbaux soient adoptés dans leur forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2014-02-21**

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2014**

Il est proposé par monsieur Jean-François Chabot, appuyé de monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois de janvier 2014 au montant de 53 978,81 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2014 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

---

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2014-02-22**

**ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE JANVIER 2014**

Il est proposé par madame Marie-Ève Dufour, appuyé de monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois de janvier 2014 au montant de 181 737,59 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2014 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

---

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la période de questions.

### **AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 423-2014 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné, par monsieur Francis St-Pierre, qu'à une session subséquente de ce Conseil, l'adoption du règlement 423-2014 concernant le code d'éthique des élus municipaux sera proposée.

**RÉS. 2014-02-23**

### **DÉROGATION MINEURE – 57, RUE BÉRUBÉ**

**Attendu que** le Conseil municipal a adopté un règlement sur les dérogations mineures au règlement d'urbanisme portant le numéro 150-93;

**Attendu que** le Conseil municipal a reçu une demande de dérogation mineure pour le 57, rue Bérubé. Le propriétaire désire agrandir la fondation de la résidence qui serait située à 6 mètres de la ligne arrière au lieu des 8 mètres exigés par la réglementation;

**Attendu que** le Comité consultatif d'urbanisme a analysé cette demande et fait ses recommandations au Conseil municipal;

**Attendu qu'**un avis public a été dûment donné le 1<sup>er</sup> jour de décembre 2013 quant à la consultation publique tenue le 13 janvier 2014;

**Attendu que** le Conseil municipal a examiné avec attention cette demande;

**Attendu que** la demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

**Attendu que** le demandeur est de bonne foi ayant fait la demande avant de réaliser les travaux;

**Attendu que** le refus de la demande ne causerait pas un préjudice sérieux au demandeur;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de madame Marie-Ève Dufour et résolu à l'unanimité de refuser la demande de dérogation mineure du 57, rue Bérubé afin de permettre l'agrandissement de la fondation de la résidence qui serait située à 6 mètres de la ligne arrière au lieu des 8 mètres exigés par la réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2014-02-24**

### **AUTORISATION DE L'ENVOI DE CONSTATS D'INFRACTION – DOSSIER 329, RANG 4 OUEST**

**Attendu que** plusieurs avis ont été donnés au propriétaire du 329, Rang 4 Ouest pour des travaux sans permis;

**Attendu qu'**à plusieurs reprises, le personnel en urbanisme a demandé des documents pour les travaux sans permis et que ce dernier n'acquiesce pas aux demandes;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité d'autoriser l'envoi de constats d'infraction au propriétaire du 329, Rang 4 Ouest pour des travaux sans permis et pour des frais non payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2014-02-25

**AUTORISATION POUR L'ENVOI DE CONSTATS D'INFRACTION - FACTURES NON PAYÉES**

**Attendu que** certains dossiers de clients ont des factures non réglées et que ceux-ci ne répondent pas aux différents avis;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de madame Marie-Ève Dufour et résolu à l'unanimité d'autoriser la transmission des dossiers suivants à la cour municipale :

**Clients :**  
D - 0214  
D - 0710  
D - 100049  
D - 1233

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2014-02-26

**DEMANDE POUR UN NOUVEAU PONT – RANG 2 NEIGETTE EST – RIVIÈRE NEIGETTE**

**Attendu que** nous avons un pont couvert dans le secteur Neigette qui est devenu inaccessible pour plusieurs utilisateurs, dont les agriculteurs;

**Attendu qu'**en 2013, la capacité portante du pont est passée de 10 à 5 tonnes maximales en raison de son état;

**Attendu que** plusieurs agriculteurs dans le secteur Neigette ont des terres à St-Donat dans la municipalité voisine de l'autre côté du pont couvert et pour certains, ce sont la plupart de leurs terres agricoles qui s'y trouvent;

**Attendu que** le détour pour se rendre à leurs terres peut prendre de 1 ½ à 2 heures ce qui est impensable pour les agriculteurs;

**Attendu qu'**un nouveau pont doit être construit afin que les agriculteurs puissent avoir accès à leurs terres et pour la sécurité de tous les usagers;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité de demander au gouvernement du Québec d'agir dans ce dossier par la construction d'un nouveau pont dans le secteur du rang 2 Neigette Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2014-02-27

**PERMIS D'INTERVENTION – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

**Attendu que** la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

**Attendu que** la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

**Attendu que** la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

**Attendu que** la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

**Attendu qu'**il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes sous sa responsabilité;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que la Municipalité demande au ministère des Transports

les permis d'intervention pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2014 et qu'elle autorise le directeur des travaux publics ou le directeur général à signer les permis d'intervention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**TÉMOIGNAGE DE CONDOLÉANCES ET DE SUPPORT AUX GENS DE L'ISLE-VERTE**

Le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tient en son nom et au nom de tous les anaclois et anacloises à transmettre ses condoléances et tout son support à tous les gens touchés de près ou de loin par le drame qui afflige la municipalité de L'Isle-Verte. Nous sommes avec vous de tout cœur par nos pensées et nous vous souhaitons tout le courage possible pour surmonter cette dure épreuve.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire procède à la période de questions.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition du président, la séance est levée.

---

Francis St-Pierre, maire

---

Alain Lapierre, directeur général